

JOURNAL

DE

FRANCFORT

AVEC PRIVILÈGE DE SA MAJESTÉ IMPERIALE:

DU SAMEDI, 17 JUIN 1797.

Suite de Paris, du 9 Juin.

Séance de la séance publique du Directoire du 8.

Le citoyen Verninac dit:

Citoyens Directeurs! „De retour de Constantinople, en conséquence de votre arrêté du 19 Pluviôse, qui, mettant un terme à ma mission près la Porte Ottomane, a satisfait à la demande que je vous avois adressée de revenir en France, je remets dans vos mains un diplôme de Sultan Sélim III, servant de réponse aux lettres par lesquelles vous lui avez notifié ma reconnaissance. Je remets aussi dans vos mains une dépêche d'Husseïn Pacha, amiral de l'empire, accompagnant un pavillon ottoman que j'ai été chargé de vous présenter, comme un gage d'affection sincère et d'alliance. Dans l'envoi de ces couleurs musulmanes, premier don de ce genre auquel se soit déterminé le génie de l'Islamisme, dans les expressions des lettres que je vous remets, vous reconnoîtrez de plus en plus, citoyens Directeurs, que l'on sent sur le Bosphore le prix de l'amitié de la République, et que la gloire n'y est pas inconnue; vous remarquerez, peut-être, l'intention de cultiver l'une plus particulièrement, et de rendre un éclatant hommage à l'autre, dans l'ambassade permanente que la sublime Porte a arrêté d'entretenir auprès de vous, et qui va commencer en la personne d'Aly-Effendi, lequel est déjà rendu sur les terres de la République.

„Citoyens Directeurs, envoyé dans des circonstances infiniment fortes, au milieu d'un peuple séparé de nous par de grandes distances, et, plus encore, par les mœurs, son caractère, son langage, les habitudes, les principes; chargé d'intérêts politiques d'une haute importance; chef et gardien de nombreux et précieux établissemens, j'ai souvent senti, durant le cours

de ma mission, combien étoit difficile la tâche que j'avois à remplir, et, mesurant la grandeur de la nation dont j'étois l'organe, j'ai pu reconnoître combien il étoit au dessus de mes forces de la représenter pleinement. Vos instructions, celles des personnes qui vous ont précédés dans le gouvernement, ont soutenu ma marche; je leur dois le bien qu'il a pu m'être donné d'opérer; je le dois aux citoyens établis chez la loyale et intéressante nation ottomane, qui, unis à moi, ont fortement contribué, par la sagesse et la dignité de leur conduite, à faire respecter par elle le nom françois et la République; je le dois à mes coopérateurs. Si l'amour de la patrie; si ce sentiment, qui se classe au premier rang parmi les affections de mon ame, exalté dans moi par la présence de lieux où il enfanta de si grands prodiges, par l'aspect de cette étroite et aride enceinte de l'Attique, où j'ai éprouvé de si vives émotions; de cette étroite et aride enceinte qu'il éleva au dessus de toutes les contrées de la terre; si, dis je, ce sentiment eût suffi pour me porter à la hauteur de vos vues, je ne serois point resté au dessous de votre confiance; mais, tout stérile qu'il a pu être en moi, laissez-moi me flatter que des citoyens tels que vous m'en auront tenu compte, et qu'il vous aura disposés à l'indulgence.

Le président lui a répondu:

Citoyen! Le Directoire exécutif a entendu, avec un vif intérêt, l'expression de votre dévouement à la République françoise, votre patrie. C'est avec regret qu'il a cédé aux instances que vous avez faites pour votre rappel, et il se plait à rendre justice à la sagesse, au désintéressement, à la dignité avec laquelle vous avez représenté la nation dans les diverses et impor-

tantes missions diplomatiques que vous avez eues à remplir. Déjà l'Empereur Selim nous avoit informé de la confiance et de l'estime que vous lui aviez inspirées; il a donné une nouvelle preuve de ces sentimens, en vous rendant dépositaire de ce pavillon qu'il envoie au Directoire exécutif, comme un gage éclatant et inusité, jusqu'à ce jour, de son amitié pour la République françoise. Il est flatteur pour vous, citoyen, d'avoir mérité cette honorable distinction, et c'est avec plaisir que le Directoire reçoit de vos mains ce don du Grand-Seigneur, et le diplôme qui l'accompagne.

Traduct on d'une dépêche du Capitan Pacha remise au citoyen Verninac, envoyé extraordinaire de la République françoise près la Porte Ottomane.

Suscription.

Aux chefs distingués parmi les grands, qui professent la foi d'Isa; les soutiens des magnats de la religion du Messie; les arbitres des affaires des Républiques Nazaréennes; revêtus des marques d'honneur et de considération; comblés de gloire et de dignité; à notre très-magnifique et très-honorée et sincère amie la République françoise, que tous les instans aboutissent au vrai bien!

Frontispice.

Aux chefs distingués, etc. etc. (*voyez ci-dessus*).

Après vous avoir offert l'hommage de nos vœux les plus sincères et de nos prières les plus ferventes pour votre prospérité, nous vous notifions amicalement,

Que votre envoyé extraordinaire Verninac, porteur de cette lettre, symbole de la cordialité, ayant obtenu l'agrément impérial pour son retour en France, au moment même de son départ, a fait entrevoir à la Sublime-Porte de félicité, le désir qu'il auroit d'avoir à vous présenter un pavillon ottoman, pour être placé, avec l'honneur et la distinction qui lui sont dus, parmi les pavillons des autres puissances amies de la République, dans la salle de l'Assemblée du corps législatif;

Que l'ouverture de cet envoyé ayant été prise en haute considération, il a été exécuté un étendard dans les mêmes formes et dimensions que celui qui est arboré à poupe du vaisseau impérial que je monte moi-même, et que ce gage d'amitié a été déposé dans les mains de votre susdit envoyé;

C'est dans le double objet de vous en donner l'avis, et nous informer de vos sântés, que nous nous sommes déterminés à vous écrire la présente dépêche. A sa réception, nous espérons que les excellentes qualités naturelles, qui distinguent Verninac, fidèle intermédiaire

de nos sentimens mutuels, et ses heureux efforts pour remplir, ainsi qu'il l'a fait, à la satisfaction des deux puissances, les devoirs de l'amitié et de la place, vous paroîtront, comme à nous, de justes motifs pour l'élever aux dignités supérieures. S'il plaît au Seigneur, en nous en donnant l'agréable nouvelle, en entretenant avec nous, dans toutes les occasions, une correspondance intéressante par l'amitié et l'union qui en seront le sujet inépuisable, vous nous comblerez de joie et de contentement. Telles sont les instances de votre ami de cœur.

Signé, Hussein, pacha, amiral de l'Empire Ottoman.

Derrière la signature, est le sceau portant en légende le nom de Hussein avec quelques passages du Coran, qui peignent sa confiance et la résignation en Dieu.

Traduction d'un diplôme de Sa Hauteesse, en réponse aux lettres de créance de Verninac, envoyé extraordinaire de la République françoise près la Porte Ottomane.

Suscription.

Aux chefs distingués parmi les grands, qui professent la croyance d'Isa; les soutiens des magnats de la religion du Messie; les arbitres des affaires des Républiques Nazaréennes; revêtus des marques d'honneur et de considération; comblés de gloire et de dignité; notre très-magnifique, très-honorée et sincère amie, la République françoise, que tous les instans tendent à une heureuse fin! que la voie du salut éternel s'embellisse pour elle!

Frontispice du Diplôme.

Par la série non interrompue des graces, des faveurs et des dons de l'être suprême, qui a réuni les élémens divisés de la matière de ce monde, son ouvrage, et qui, pur et saint de sa nature, n'est lui-même insceptible, ni de division, ni de réunion,

Avec l'aide des miracles remplis de bénédiction du chef des envoyés de Dieu, l'élite des élus, le soleil des deux mondes, notre grand prophète, Mouhammed Moustapha, (sur qui, comme sur sa famille et ses coopérateurs, les saluts les plus amples et les plus durables soient répandus!)

Et par la communion des ames bienheureuses de ses disciples, de ses successeurs les Khaliphes orthodoxes (qu'elles goûtent la satisfaction céleste!), des saints qui se sont signalés dans la carrière du salut, et de tous les prédestinés,

Paraphse du Grand-Seigneur, portant en chiffre,

L'Empereur Sultan, Selim, fils de Sultan Moustapha, toujours victorieux.

Moi qui suis le serviteur et le commandant.

des cités les plus nobles et les plus révérees, la Mecque et Médine, point central des vœux et de la vénération des peuples, sanctuaire sublime où se prosternent tous les mortels; moi le protecteur de la sainte Jérusalem; le Khaliphe souverain d'une infinité de provinces, de villes, de châteaux, de forteresses, situés dans la Natolie et la Romélie, sur la Mer-Blanche et le Pont-Euxin, dans le Hidjaz et l'Iraque, et qui sont l'objet de la jalousie des autres Rois; le Sultan, fils de Sultan, l'Empereur Sélim, fils de Sultan Moustapha, fils de Sultan Ahmed,

Aux chefs distingués, etc. (*Voiez la suscription.*)

A l'arrivée de ce noble diplôme impérial, vous soit notoire,

Que la pureté et la fidélité de l'amitié et du dévouement que vous professez pour notre Sublime Porte de félicité, asyle des princes les plus puissans et des plus fiers dominateurs de la terre, vous ayant antérieurement engagés à choisir le modèle des grands parmi les nations chrétiennes, Verninac (dont la fin soit heureuse!), pour résider près de nous en qualité de votre envoyé extraordinaire; ce ministre, admis auprès de notre trône impérial, étoit devenu le témoin de notre gloire, et l'objet de nos grâces les plus distinguées, et il nous avoit remis la lettre de créance dont il étoit porteur.

Que depuis cette époque, il en a présenté une autre dictée par les mêmes sentimens; que cette dépêche en original, et la traduction de la teneur affectueuse, ont été, selon l'ancienne coutume et l'étiquette immémoriale des Ottomans, transmises et rapportées aux pieds de notre sublime trône, par l'entremise de notre honorable conseiller, l'ordre du monde, l'exécuteur des mesures de police des peuples; l'illustre ministre dont le génie transcendant modère les affaires publiques, et le jugement sain concilie tous les intérêts; le plus solide fondement du bonheur général; la colonne inébranlable de la prospérité et de la gloire universelles, l'ordonnateur des grades du grand Khaltiphat; le sage régulateur des honneurs et des dignités, mon Grand-Visir actuel doué de toutes les faveurs divines, l'Assis du siècle (surnommé ministre de Salomon, suivant la tradition orientale); mon fidèle représentant absolu, Haadjy Izzet Mehemmed Pacha, que le très haut perpétue sa gloire et accroisse son pouvoir et son bonheur!

Que la même dépêche portoit en substance, que le susdit envoyé vous ayant demandé la permission de retourner en France pour la détermination de certains objets, le désir que vous

aviez de conserver, sans la moindre interruption, le cours de la correspondance importante si heureusement établie entre la République française et notre sublime Porte, vous avoit déterminé à nommer à la place du susdit envoyé, et avec le caractère d'ambassadeur, l'ancien ministre de la guerre, l'un des généraux des armées françaises, le modèle des grands parmi les nations chrétiennes, Aubert Dubayet (dont la fin soit heureuse), lequel devoit incessamment se rendre à notre résidence impériale, séjour de la félicité, et que dans le choix et la nomination de ce nouvel ambassadeur, vous n'aviez consulté que sa singulière propension et son zèle éprouvé pour les intérêts de notre glorieux empire, et votre intime conviction de son empressement à déployer en toute occasion les sentimens et les procédés les plus propres à raffermir de plus en plus les bases de la bonne harmonie et du sincère attachement qui unissent, depuis si long-tems, notre sublime Porte et la République française.

Que votre ancien envoyé ayant sollicité, en conséquence, notre agrément impérial pour son retour auprès de vous, ce noble diplôme est émané, et il a été remis à ce ministre, pour vous notifier que, d'après ses instances, il a obtenu notre consentement à son départ, et que pendant tout le cours de sa légation il s'est acquitté, de la manière la plus satisfaisante, des fonctions importantes que vous lui aviez confiées auprès de nous, et qu'il a également accompli, et les devoirs de l'amitié et les obligations que lui imposoit sa mission, avec un zèle et une fidélité qui doivent lui assurer à-la-fois la bienveillance des deux puissances.

S'il plaît au Très-Haut, à la réception de ce diplôme impérial, vous penserez, sans doute, que les liens indissolubles de l'estime et de la cordialité qui existent entre notre Sublime Porte et la République française, bien loin d'éprouver la moindre altération, ne feront que se resserrer de jour en jour par la continuité de nos soins à maintenir une si heureuse position; que dans nos états, bien gardés, les négocians et les voyageurs français seront amicalement accueillis et efficacement protégés; et qu'il seroit superflu de vous dire que les deux puissances ne peuvent que s'attendre à recueillir par la suite les fruits les plus abondans de l'arbre de l'amitié, cultivé par ces bonnes dispositions réciproques.

Salut sur celui qui suit la voie droite.

Dans la place de notre résidence impériale de Constantinople, la bien gardée.

L'Empereur Sultan Sélim etc.

La séance du 3 fait toujours l'objet des réflexions de nos journalistes, chacun d'eux raisonne à sa manière sur les motifs qui ont engagé Pastoret, Thibeau et quelques autres à se prononcer contre un membre de leur parti, et ils paroissent craindre que la majorité de laquelle on attend la réforme des loix révolutionnaires, ne soit ébranlée par cette secousse. Quelques-uns accusent Tarbé d'avoir commis une grande imprudence, en s'élevant trop ouvertement contre les membres des précédentes assemblées. Ce seroit un grand danger (dit à ce sujet une feuille de l'opposition) que de réunir dans un seul vœu tout le tiers conventionnel. On comptoit à la dernière session près de 70 députés conventionnels qui votoient avec le nouveau tiers; il en reste au moins la moitié qu'il faut bien se garder de repousser vers d'anciens compagnons dont ils augmenteroient la force et l'audace. Les deux tiers élus par le peuple offrent beaucoup d'espoir; mais il en est plusieurs d'entre eux qui ont manifesté des dispositions contraires à celles qu'on attendoit. Déjà l'année dernière, on comptoit dans le conseil des cinq cents 50 députés qui marchent sous les étendards de Daunou, de Treilhard, etc. Les dernières élections même ont fait encore aux jacobins une part assez forte. Une cruelle espérance nous apprend que la majorité ne se forme pas seulement par le calcul des opinions, mais encore par le calcul des petits intérêts et surtout des petits amours-propres.

Le rapport fait par Barbé Marbois, au conseil des anciens (*Voyez notre No. 165.*), a jeté un grand jour sur les abus qui régnoient dans les différentes parties de l'administration, & surtout dans le ministère des relations extérieures. Ce membre a comparé les dépenses anciennes de cet établissement avec celles qu'il exige aujourd'hui. Autrefois il n'y avoit dans ce département que 2 premiers commis, 21 copistes, un chef de bureau des fonds, 7 commis; un chef des dépôts & 6 commis; puis 3 secrétaires du ministre: en tout 42 personnes y compris le ministre. Le fond des dépenses étoit toujours fait pour 6 millions 500 mille livres, & il n'y avoit jamais de dépense au delà de 4 millions 800 mille livres. Cependant c'étoit le tems des plus grands désordres, celui où les places de faveur, de parenté, de représentation étoient multipliées outre mesure. Aujourd'hui on trouve une administration de 80 employés qui font à-peu près le tiers de la besogne que 42 faisoient autrefois. On ne trouve dans les bureaux que des employés supérieurs. Il y a 72 chefs & sous-chefs, & seulement 11 commis. Le travail est divisé de manière que le secret de l'état passe dans 20 mains différentes avant de parvenir au Directoire, & l'on accorde 4 millions 18 mille livres au lieu de 7 millions qui avoient été demandés par le ministre. Le même désordre, la même prodigalité régnoient dans les emplois extérieurs. Les places de secrétaires de légation sont multipliées à l'infini; on en compte neuf à Constantinople seulement. Celles d'ambassadeurs ne sont pas moins nombreuses, & l'on en a placé dans des résidences où il n'y avoit jamais eu que des agens du second & même du troisième ordre.

De Vienne, le 10 Juin.

S. M. l'Empereur vient de conférer la place de grand-marechal de la cour, vacante par la mort du prince de Kaunitz, à M. le comte de Khevenhaller, maréchal provincial.

M. le général comte de Meerfeldt est reparti pour Milan avec de nouvelles instructions.

D'après les rapports les plus récents de l'armée Impériale d'Italie, une partie de cette armée est entrée sur le territoire Vénitien, et s'y est établie, sans qu'il y ait eu le moindre désordre.

La levée hongroise est presque entièrement organisée; elle formera une armée nombreuse, surtout en cavalerie, & la plus belle qui ait été mise sur pied depuis longtems. Déjà 25 mille hommes de cette armée sont en marche pour Callstadt en Croatie; ils y formeront un camp comme corps de réserve, pour être envoyés là où les circonstances pourrout l'exiger.

Le prince Reppin est attendu ici de Petersbourg. L'on prétend qu'un des principaux objets de sa mission est de prendre avec notre cour de nouveaux arrangemens relativement à la Pologne.

Suivant des avis officiels de la Gallicie, il s'est rassemblé dans la Moldavie & la Valachie un corps de Polonois, dont le but seroit d'opérer une nouvelle révolution dans leur patrie, & d'y établir un gouvernement semblable à celui de la France. Ils cherchent par leurs émissaires & en répandant des écrits séditieux, à mettre les habitans, & surtout la noblesse, dans leur parti; mais jusqu'à présent il n'y a point réussi. Un grand nombre de ces Polonois sont à cheval; la plupart portent un habit bleu, veste & culotte rouge, & un plumet tricolor. Malgré la conclusion de la paix, ils se flattent de l'assistance de leur compatriote, le général Dombrowski, qui commande en Italie une légion polonoise.

L'ambassadeur de la Porte Ottomane, Ibrahim-Effendi, qui doit résider près de notre cour, est arrivé le 27 Mai à Hermanstadt.

De Berlin, le 8 Juin.

L'envoyé de Portugal, Mr. le comte de Souza, est parti pour Brunswick, et l'envoyé d'Angleterre, le lord Elgin, pour Magdebourg.

De Bruxelles, le 11 Juin.

La nouvelle répandue ici, que le Directoire avoit dispensé le clergé des départemens réunis de faire la déclaration prescrite par la loi du 7 Vendémiaire, étoit prématurée; cette déclaration sera exigée de tous les ecclésiastiques jusqu'à ce que le corps législatif ait rapporté la loi qui l'ordonne; cependant les persécutions ont cessé, et quoiqu'on voie encore les officiers de police roder autour des églises, les prêtres non-jureurs ne sont guères inquiétés dans l'exercice de leurs fonctions.

La république Batave fait des armemens considérables dans ses ports; elle rassemble au Texel une forte escadre, qu'on croit destinée à opérer quelque part un débarquement. Il est au moins certain qu'on a embarqué à Middelbourg des troupes françoises & Bataves en assez grand nombre.

(Avec Supplément du Samedi 17.)

SUPPLEMENT AU JOURNAL DE FRANCFORT.

DU SAMEDI, 17 JUIN 1797.

De Londres, le 2 Juin.

Suite de la Séance de la Chambre des Communes du 26

M. Erskine continue : Les établissemens humains ne sont point immortels. Il faut qu'ils changent comme les circonstances, ou qu'ils périssent violemment. La révolution, en agrandissant notre empire et nous donnant de vastes revenus, a totalement changé la face des choses. La couronne a acquis de nouveaux moyens, et au lieu d'être contrebalancée et contenue par cette Chambre, elle est parvenue à y planter son pavillon, à réunir les privilèges du peuple à sa prérogative, et par conséquent à gouverner absolument et sans contrôle. Oui, la Chambre des Communes, loin d'être une garantie contre le gouvernement, est devenue le plus fort levier de sa puissance. La couronne, en paroissant n'agir jamais que du consentement du peuple, a acquis plus d'autorité qu'aucun des princes les plus absolus dans notre histoire n'en ait accumulé. Personne, en considérant la question dans son sens abstrait, ne peut le nier. Aussi Blackstone, malgré tout son penchant pour la couronne, avouoit ingénument que nos ancêtres patriotes, qui n'avoient jamais eu d'autre but que de courber la prérogative, avoient, par une imprévoyance inexplicable, établi à la place un principe infiniment plus dangereux. L'illustre lord Chatham, le vertueux Sir George Saville, et l'habile lord Camden, pensoient et disoient la même chose. Il est vrai que ces grandes autorités vouloient de grandes réformes, et nous savons que les plus sages, séduits par leurs opinions, par leurs préjugés, se laissent quelquefois entraîner au-delà du but. Cherchons donc un témoin irréprochable, un témoin surtout que les ministres actuels ne puissent récuser, et qu'on doit supposer, puisqu'il abhorre la réforme, n'avoir révélé qu'à contre-cœur ce qui peut dégrader le parlement. Ecoutez de la bouche même, quel est l'emploi du parlement, et combien en pratique il s'en est écarté.

„ Quelque changement que le tems ou la nécessité des circonstances aient pu introduire, le caractère propre à une Chambre des Communes ne peut jamais se soutenir, à moins qu'elle ne porte en elle quelque signe auquel on puisse reconnoître la disposition du peuple en général. Ce seroit (entre toutes les infortunes publiques)

une des plus grandes, sans doute, que la Chambre des Communes fût infectée de toutes les phrénésies épidémiques du peuple; mais ce seroit un mal plus naturel et plus supportable, que si elle ne se laissoit jamais affecter par les opinions et les sentimens de ce même peuple. Le premier cas indiqueroit qu'elle conserveroit quelques rapports, quelque sympathie avec les constituans; au lieu que cette sympathie cessant, elle n'est plus une Chambre des Communes. Car ce n'est pas parce que son pouvoir dérive du peuple, qu'elle porte le caractère distinctif d'être son représentant. En effet, le Roi n'est-il pas le représentant du peuple, ainsi que les Pairs et les juges? Ne sont-ils pas, aussi bien que les Communes, les dépositaires du peuple? Car le pouvoir n'est pas donné pour l'avantage de celui qui en est revêtu; et quoique le gouvernement soit certainement d'institution Divine, il reçoit néanmoins originairement du peuple, ses formes et les personnes qui l'administrent. Une origine populaire n'est donc point le caractère distinctif d'un représentant du peuple, puisqu'elle appartient également à toutes les branches du gouvernement. La vertu, l'esprit et l'essence d'une Chambre des Communes consistent en ce qu'elle soit l'image fidèle des sentimens de la nation. Elle n'a pas été instituée pour être le contrôle du peuple, comme une doctrine pernicieuse l'a enseigné dernièrement; mais pour être un contrôle au nom du peuple. D'autres institutions ont été formées dans la vue de réprimer les excès populaires, et elles suffisoient amplement, ce me semble, pour remplir leur objet. Si elles n'étoient pas suffisantes, il faudroit les rendre telles. Mais la Chambre des Communes n'ayant jamais été destinée à maintenir la paix et la subordination, se trouveroit misérablement dépourvue des moyens nécessaires à ce service. Elle n'a d'autre arme que la masse (*masse*), et ne peut commander avec autorité qu'à ses huissiers. Une vigilance jalouse sur la magistrature exécutive et judiciaire, une inquiétude scrupuleuse sur l'emploi des deniers publics, me paroissent être les vrais caractères propres à une Chambre des Communes. Mais une Chambre des Communes faisant toujours des adresses, tandis que la nation fait toujours des pétitions; une Chambre toujours constante, tandis que la nation est au désespoir; toujours agissant de

concert avec des ministres que le peuple a en exécration; qui leur vote des remerciemens, quand l'opinion publique les accuse; qui s'empresse d'accorder, quand la voix générale demande l'examen de leur gestion et de leurs comptes; qui dans toutes les disputes entre le peuple et l'administration, met toujours la présomption contre le peuple; qui punit les désordres, mais refuse d'informer sur ce qui a pu les provoquer; voilà ce que j'appelle un état de choses monstrueux et contre nature dans notre constitution.

„Et moi, Monsieur, voilà ce que j'appelle en bon Anglois, l'état avili et déshonorant de cette assemblée en ce moment. Ainsi dont il étoit un tems où l'honorable membre (M. Pitt) convenoit lui-même de ces vérités. Ce qu'il admettoit pendant la guerre d'Amérique, il le nie aujourd'hui pour maintenir sa propre guerre. Est-il maintenant un seul homme qui doute que la constitution de cette Chambre n'ait été la cause de la guerre d'Amérique, du débâtement de l'empire qui l'a suivie, et de toutes les conséquences affreuses qu'elle a entraînées avec elle? On a répété souvent que la guerre d'Amérique fut d'abord la guerre du peuple. Sans doute elle le fut, comme tout acte de gouvernement sera populaire, s'il ne dérive pas uniquement de la couronne, et qu'il commence avec la sanction générale des représentans du peuple. La couronne s'assure de tous les membres qui ont des propriétés, de l'influence et de la considération; et ceux-ci entraînent avec eux le peuple jusqu'à ce que le poids des calamités et le danger imminent lui ouvrent enfin les yeux. Je dis donc qu'au moyen du maniement d'un revenu immense confié à la couronne, et en conséquence de la manière dont les mem-

bres de cette Chambre sont élus, la Chambre des Communes a totalement perdu son caractère primordial, son emploi originaire, celui de servir de contrepoids à la couronne. Nous étant aperçus de ce mal, il y a quelques années, mon honorable ami et moi, pensâmes comme nous pensions actuellement, que le seul moyen de conserver le repos de cette nation et celui de tout l'univers, c'étoit de donner aux Anglois la jouissance pleine et entière de leur gouvernement, comme le plus sûr antidote contre les théories visionnaires que produit toujours la chaleur des mouvemens révolutionnaires. Il proposa le 30 Mars 1793, une motion que j'appuyai, pour la réforme du parlement. Elle fut rejetée par une grande majorité; et tous ceux qui osèrent soutenir notre cause, furent notés et opprimés. Nos loix criminelles furent chargées de les châtier. Au lieu de douceur et de condescendance, on adopta un système de répression; et par suite de ce système, on entreprit de réprimer aussi la France. L'objet des ministres étoit, disoient-ils, de maintenir la soumission aux loix, et de soutenir le crédit public. Qu'est-il arrivé? Par cette politique nouvelle d'étayer les établissemens monarchiques, ils sont parvenus et parviennent encore tous les jours à convertir toute la face de la terre en établissemens républicains. En voulant soutenir le crédit public, ils ont détruit la banque. En s'efforçant de maintenir l'ordre public, et ce qu'ils appellent la constitution, ils ont poussé l'Irlande comme on avoit autrefois poussé l'Amérique, à recourir aux armes de la France pour obtenir son émancipation; et s'ils persévéraient dans leur système actuel, je prétends que dans peu l'Angleterre sera ce que l'Irlande est en ce moment.

(La suite ci après.)

** A vendre un Coupé, à ressorts, très commode pour le voyage; s'adresser à Phélic de Weidenhof.

** A vendre, chez J. H. Link, à Ivan fort, dans la Schnurgasse, vis-à-vis du Schnabelsbrun, Li-
queurs du fort d'Ile Ma un que, de Grandm. fort, savoir: Cuvassau, Crème de bois d'Inde, de Caull, de Bar-
bade, de fine Orange, d'Absinthe, de Mischelentz, de Creole, de Noyau, Huile d'Anis, de Rose; comme aussi l'Eau
de Ceriste de Bâle, Liqueurs de Breslau, Toiles d'Holla de de Tabac à fumer de Leipzig, le tout à juste prix.

** La Saison des bains étant arrivée, et la Ville de Wisbaden ayant fait ses représentations à Messieurs
les généraux, elle a obtenu de leur bienveillance tout ce qu'elle pouvoit désirer pour la sûreté et la tranquillité des
Baigneurs. Non seulement la garnison, déjà peu nombreuse, a été diminuée, mais il a été ordonné à toutes per-
sonnes employées, ou à la suite de l'armée, d'évacuer les maisons des Bains, et de se retirer dans les villages qu'on
leur a assignés.

La plus grande discipline, tous les égards pour les étrangers, ainsi que le respect pour les propriétés, ont été
sévérement recommandés.

La Ville croit en conséquence devoir informer le Public qu'elle a pris toutes les mesures nécessaires pour que
les maisons fussent mises dans l'état de propreté et de salubrité, afin de satisfaire, comme par le passé, tous ceux
que leurs infirmités obligeroient de recourir à ses eaux saluaires.

Wisbaden le 30 Mai 1797.

De la Part de la Régence.